



AVIS DE CONVOCATION

AUX MEMBRES DE L'A.P.L.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE MARDI 30 janvier 2024

18 H 00

Accueil à partir de 16h30

Assemblée générale

Séance extraordinaire virtuelle : ZOOM

- **Inscription obligatoire pour recevoir un lien UNIQUE**
- **Date limite d'inscription – le mardi 30 janvier à 15h00**
 - Accueil à partir de 16h30

Pour nous aider dans la procédure d'accueil, nous vous invitons à rejoindre la réunion le plus tôt possible (entre 16h30 et 18h00).

ORDRE DU JOUR

1. Nomination de la présidence d'assemblée ;
2. Présentation de l'ordre du jour ;
3. Négociation nationale :
 - 3.1. Entente de principe négociée par la CSQ en Front commun (volet intersectoriel) – présentation, échanges et questions ;
 - 3.2. Proposition de règlement sur l'Entente nationale négociée par la FSE-CSQ (volet sectoriel) – présentation, échanges et questions ;
 - 3.3. Période d'échanges et de questions sur l'ensemble des propositions de règlement ;
 - 3.4. Pause
 - 3.5. Entente de principe négociée par la CSQ en Front commun (volet intersectoriel) - **VOTE**
 - 3.6. Proposition de règlement sur l'Entente nationale négociée par la FSE-CSQ (volet sectoriel) - **VOTE**

Date limite d'inscription – le 30 janvier à 15h00

Seuls les membres en règle ^[1] inscrits recevront un lien UNIQUE pour accéder à l'Assemblée générale virtuelle. (voir procédure d'inscription plus bas).

Martine Provost, présidente

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)
36, boul. Taschereau, C.P. 35, La Prairie (Québec) J5R 3Y1
Téléphone : 450-659-5491 ou 438-320-5491
Courriel : z27_lignery@aplcsq.net

Les étapes pour l'inscription et la participation :

1. Inscription obligatoire

- Dès maintenant, afin de vous inscrire, cliquez sur le lien :

[Lien d'inscription afin de recevoir PAR COURRIEL un LIEN DE PARTICIPATION UNIQUE](#)

- Ou sur le bouton « **INSCRIPTION** » sur la page d'accueil du site de L'APL (www.lignery.ca)

**ATTENTION
SOYEZ VIGILANT**

Au moment de l'inscription, vous devrez inscrire une adresse courriel contenant idéalement vos nom et prénom.

Attention ! Une erreur de frappe dans cette adresse fera en sorte que vous ne recevrez jamais le lien UNIQUE.



Ceci est un lien pour **L'INSCRIPTION** et non un lien pour accéder à l'Assemblée.

^[1] Le membre en règle satisfait 2 conditions :

- a complété et fait parvenir une demande d'adhésion (disponible auprès de votre personne déléguée et sur le site de L'APL (<http://www.lignery.ca/vie-syndicale/devenir-membre/index.html>))
- a remis son droit d'entrée (5 \$) à L'APL

2. Approbation des membres par L'APL

- À défaut de pouvoir vérifier les cartes de membres des participants, L'APL procédera à une approbation préalable des demandes; seuls les membres en règle ^[1] seront approuvés.

3. Réception d'un courriel de confirmation (généralement dans les 24 heures suivant l'inscription)

- **Confirmation** : À la suite de l'approbation de votre inscription par L'APL, **vous recevrez un courriel** (généralisé par ZOOM) contenant un « code secret » ainsi **qu'un lien unique** vous permettant d'accéder à l'Assemblée générale du 30 janvier à 18h (accueil à compter de 16h30). **Veillez conserver précieusement ce courriel.**
- **Lien unique à chaque membre** : Ne partagez **PAS** le lien unique reçu, car vous ne pourrez plus accéder à la rencontre si quelqu'un d'autre l'utilise avant vous. Ce lien sera fonctionnel sur **UN SEUL APPAREIL** et L'APL **ne pourra pas** vous en fournir un nouveau. **(Prévoir une alimentation électrique pour toute la durée de la rencontre)**
- **Si vous ne recevez aucun courriel de confirmation ou de refus (dans les 2 jours suivant votre inscription) :**
 1. Vérifiez d'abord votre **boîte de courriels indésirables**. Plusieurs membres y ont déjà trouvé un précédent courriel de confirmation de ZOOM.
 2. Communiquez ensuite avec L'APL par téléphone (514-659-5491 ou 438-320-5491) ou par courriel au z27_lignery@aplcsq.net pour obtenir de l'assistance.

Exemple de courriel de confirmation →



4. Préparation à la rencontre

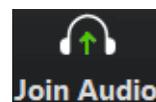
- **Pour une expérience agréable et complète, nous vous recommandons de consulter le « Guide de la personne participante »** → www.lignery.ca [[Documents / Bureau des délégués / 30 janvier 2024 - AG](#)]
- L'ordinateur demeure **l'outil à privilégier** : le branchement est facile et la recherche des outils est simple.
 - **N'oubliez pas votre alimentation électrique afin d'assister à toute la rencontre;**
 - Téléchargez et exécutez Zoom au préalable;
 - **Procédez à la mise à jour au besoin;**
 - Profitez d'une séance Zoom gratuite pour :
 - Testez votre micro, vos écouteurs et votre caméra
 - Repérez les outils tels que la main, le crochet vert (ou bouton YES), le X rouge (ou bouton NO) ainsi que le clavier.
- **L'utilisation d'un téléphone intelligent ou d'une tablette n'est pas optimale, mais est tout même possible.**
 - **N'oubliez pas votre alimentation électrique afin d'assister à toute la rencontre;**
 - Téléchargez et exécutez l'application gratuite *Zoom cloud meetings*;
 - **Procédez à la mise à jour au besoin;**
 - Donnez les autorisations nécessaires pour que ZOOM puisse accéder à votre micro et votre caméra;
 - Profitez de l'application ZOOM pour :
 - Tester votre micro, vos écouteurs et votre caméra;
 - Repérer les outils tels que la main, le crochet vert (ou bouton YES), le X rouge (ou bouton NO) ainsi que le clavier.
- **Documents de la rencontre** : La documentation en soutien à cette assemblée générale, incluant des précisions sur notre réalité au CSSDGS et notre vécu local, sera transmise à vos personnes déléguées, au plus tard le vendredi 26 janvier, afin qu'elle vous soit relayée. Les personnes déléguées ont déjà reçu la version de la FSE-CSQ. N'hésitez pas à les interpeller au besoin.



5. Rejoindre l'Assemblée générale

*** La salle virtuelle sera accessible à compter de 16h30.

- Nous vous demandons d'accéder à la salle dès 16h30 (début de la rencontre à 18h)
 - Cliquez sur votre **LIEN UNIQUE** reçu par courriel (**POUR CONSERVER VOTRE ACCÈS, NE LE PARTAGEZ PAS**) ;
 - Au besoin, cliquez sur « Lancer la réunion »;
 - **Lorsque s'ouvre** une fenêtre vous demandant de « Saisir le code secret », inscrivez celui reçu dans votre courriel de confirmation;
 - Cliquez sur « Rejoindre la réunion ». (**Vous pourrez accéder à la rencontre, en présence de l'hôte, seulement à partir de 16h30.**)
 - **Pour les ordinateurs**, si l'on vous offre l'option **rejoindre avec la vidéo**, vous devez cliquer sur cette option.
 - **Pour les téléphones intelligents et les tablettes**, donnez les autorisations nécessaires pour que Zoom puisse accéder à votre micro et à votre caméra. **Pour entendre le son, il pourrait être nécessaire de choisir « appel par internet ».**
 - En arrivant dans la salle virtuelle, veuillez svp vous assurer d'être nommé (prénom et nom) afin que nous puissions vous reconnaître. Tout en laissant votre session ouverte, vous pourrez ensuite fermer votre caméra et votre micro, vaquer à vos occupations et revenir pour le début de la rencontre à 18h.



^[1] Le membre en règle satisfait 2 conditions :

- a complété et fait parvenir une demande d'adhésion (disponible auprès de votre personne déléguée et sur le site de L'APL (<http://www.lignery.ca/vie-syndicale/devenir-membre/index.html>))
- a remis son droit d'entrée (5 \$) à L'APL.